



**2012 DJS 439** Subvention (1.300 euros) à l'association NJS ADDICT (15e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association NJS ADDICT dont le siège social est situé 338, rue Vaugirard (15e) a été créée en 2010. Elle a pour objet de promouvoir tous les arts qui se trouvent dans la culture hip hop (danse, graff, rap, dj, beat box) ainsi que toutes les autres formes de danses culturelles (africaines, antillaises, asiatiques, etc.) Ses activités sont ouvertes aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

L'association a sollicité le soutien de la Ville de Paris à la 2ème édition de son festival A la Rencontre du Hip Hop qui s'est tenu le 12 mai au Parc André Citroën (15e) au bénéfice de quelque 2.000 Parisiens. Cette deuxième édition a été axée autour de spectacles retraçant les origines de la culture hip hop et mettant en scène des associations amateurs ou semi professionnelles représentant les disciplines inspirées de cette culture.

Spécialement conçu à l'attention des jeunes (initiation à la danse et animations spéciales jeunesse : fresque sur toile par un graffeur et exposition photographique d'artistes), ce festival a présenté divers styles de danses (africaine, charleston, jazz rock, swing, claquette, hip hop : locking, break, hype, smurf) et des groupes de musique représentatifs des principaux courants musicaux de l'époque old school (gospel, soul, jazz, funk, rap old school). Il a été l'occasion pour de jeunes artistes de se produire sur scène et de s'ouvrir à d'autres cultures.

Un stand a été dédié au conseil de la jeunesse du 15e arrondissement, partenaire de cette 2ème édition.

Compte tenu de ces éléments, je soumets à votre approbation l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.300 euros en faveur de l'association NJS Addict au titre de 2012. Par ailleurs, le montant proposé a fait l'objet d'une concertation préalable avec le maire d'arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2012 DJS 439** Subvention (1.300 euros) à l'association NJS ADDICT (15e).

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à NJS ADDICT ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement, en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.300 euros est attribuée à NJS ADDICT (18382/2012\_03995) 338, rue Vaugirard (15e), pour la 2ème édition du Festival A la rencontre du Hip Hop.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.